



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT N° 2011-107-2.22

#### **Modifiant le Règlement n° 2011-107 concernant la circulation des véhicules hors route**

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2011-107-2.22 modifiant le règlement n° 2011-107 concernant la circulation des véhicules hors route;

**QUE** ce règlement a pour objet d'identifier les traverses de motoneiges autorisées sur le territoire de la Municipalité.

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 9<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2022.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*  
Greffier-trésorier